

DÉLIBÉRATION n° 2026-82

**Relative aux critères d'examen des vœux et calendrier
d'admission pour la formation préparation au concours bac
+3 de recrutement de professeur des écoles (CRPE)**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 25

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion, mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident les critères d'examen des vœux et le calendrier d'admission pour la formation préparation au concours bac +3 de recrutement de professeur des écoles (CRPE).**

Les documents sont annexés.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				21		
Nombre de voix	pour	21	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion



M. Jean François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**

Préparation concours CRPE (Bac +3) 2026/2027

Calendrier prévisionnel des admissions

Phase principale

Deux campagnes d'admission seront organisées, l'une pour le groupe nord et l'autre pour le groupe sud.

- Du 2 au 12 juillet : dépôt des candidatures ;
- Semaine du 13 juillet : examen de la recevabilité des candidatures et classement des dossiers ;
- Au plus tard le 17 juillet : publication et communication des résultats d'admission.

Phase complémentaire

- Du 17 au 30 août : dépôt des candidatures ;
- Semaine du 31 août : examen de la recevabilité des candidatures et classement des dossiers ;
- Au plus tard le 9 septembre : publication et communication des résultats d'admission.

Disposition complémentaire

Afin de garantir l'atteinte de l'effectif minimal requis pour l'ouverture de la formation, des sessions complémentaires d'admission pourront être organisées, en tant que de besoin, selon les mêmes modalités d'examen et de sélection des candidatures, dans la limite du calendrier universitaire et des capacités d'accueil autorisées.

Critères d'admission et modalités d'examen des candidatures

Cette formation est réservée aux personnes souhaitant préparer le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) de niveau Bac+3 et qui seront, à la rentrée universitaire 2026, **en mesure de satisfaire aux [conditions d'inscription à ce concours](https://www.devenirenseignant.gouv.fr)** (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>)

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence (L3) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ;
- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.
- ou être dispensé de justifier d'un diplôme (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>)

Les dossiers recevables sont étudiés au regard :

- du respect des conditions d'inscription au concours ;
- du cursus antérieur et des résultats académiques du candidat ;
- de la cohérence et de la qualité du projet professionnel présenté dans la lettre de motivation ;

- de l'adéquation du projet du candidat avec les objectifs de la formation et les métiers de l'enseignement du premier degré ;
- le cas échéant, des résultats obtenus au CRPE pour les candidats ayant déjà présenté le concours.

Pièces constitutives du dossier de candidature :

- Attestation sur l'honneur d'éligibilité au concours (CRPE de niveau Bac+3)
- Si vous étiez inscrit(e) au CRPE 2026 : votre relevé de notes du concours.
- Les relevés de notes du dernier diplôme obtenu, ou de l'année de L2 pour les candidats qui seront inscrits en L3 à la rentrée 2026.
- Une lettre de motivation présentant votre projet professionnel en lien avec la formation que nous offrons.
- Toute pièce jugée utile à l'appréciation de la candidature et de l'adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation.